

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.12.299

**Tarifs 2013 : Mise à
disposition d'un
composteur
individuel de jardin**

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2012**

Secrétaire de séance : Patrick BOUTON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMADI, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Françoise COUTANT à Yves BRION, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Janine GUINANDIE à Rachid RAHMANI, Madeleine LABIE à Redwan LOUHMADI, Joël LACHAUD à Catherine PEREZ, Bertrand MAGNANON à Jean-Claude BEAUCHAUD, Laurent PESLERBE à Véronique MAUSSET, Frédéric SARDIN à Dominique LASNIER

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Cyrille NICOLAS par Henri GARCIA

Excusé(s) :

Nadine GUILLET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.12.299**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

TARIFS 2013 : MISE A DISPOSITION D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL DE JARDIN

La délibération n° 31 du conseil communautaire du 25 janvier 2002, a fixé le tarif de mise à disposition d'un composteur individuel de jardin et de ses accessoires à 20 €.

L'implication forte des usagers ayant un composteur et le déploiement de nouvelles actions de prévention dans le cadre du programme de prévention déchets, concernant notamment le compostage individuel, conduisent aujourd'hui à maintenir ce tarif à 20 € pour l'année 2013. Cela constitue en outre une mesure d'égalité de traitement vis-à-vis de tous les usagers de ce service, quel que soit le soutien financier finalement obtenu auprès de l'ADEME et/ou de la région Poitou-Charentes.

Les objectifs techniques de cette mesure consistent à favoriser et à encourager le geste du tri, de dévier des ordures ménagères un flux de déchets qui peut être valorisé en amendement organique de fond et enfin à diminuer le tonnage des ordures ménagères résiduelles conformément aux objectifs du programme « prévention déchets » de l'agglomération.

Vu l'avis favorable de la commission environnement - cadre de vie – construction du 20 novembre 2012,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 27 novembre 2012,

Je vous propose :

DE RECONDUIRE à compter du 1^{er} janvier 2013, le tarif 2012 pour la mise à disposition de composteurs individuels, soit 20 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

19 décembre 2012

Affiché le :

19 décembre 2012